

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 14 DECEMBRE 2015 A 18H00**

L'an deux mille quinze et le 14 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

**PRESENTS** : H.SOLA - D.DOMENECH - C. BITTER - N.VINUELAS - M.DEMBELE - JL.CONSUL - R.SERRADO - S.CHANFREAU - A. CACCOMO - J.P.MARTY- J. TABELLION – S.FEVRIER.

**EXCUSE** : B.ENJALBERT (représenté par H.SOLA).

**ABSENTS** : P.TAILHADES - A.LAMBERT.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme Secrétaire de séance, Sandra CHANFREAU.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Sandra CHANFREAU, Secrétaire de Séance.

### **ORDRE DU JOUR**

**1/ Dissolution du CCAS**

**2/ Application de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.)**

**3/ Eclairage public Hameau de La Croisade**

**4/ Achat d'un véhicule utilitaire**

**5/ Primes et indemnités du personnel communal**

**6/ Questions diverses**

### **1/ Dissolution du CCAS.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal : la loi NOTRe en son article 79 prévoit des mesures de simplification concernant les centres communaux d'action sociale pour les communes de moins de 1500 habitants. Ainsi, une commune de moins de 1500 habitants n'est plus dans l'obligation de disposer d'un CCAS, elle peut donc le dissoudre.

Dans la mesure où notre CCAS est alimenté par le budget communal, Mme le Maire propose de le dissoudre et de rattacher l'action sociale au budget communal. Il en va de soi que l'ensemble des prérogatives se poursuivront au sein du service de la mairie. Une dernière réunion de ses membres aura lieu au mois de mars 2016 à l'occasion du vote du compte administratif et du compte de gestion. En cette occasion, les membres de cette commission seront remerciés pour leur dévouement. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **2/ Application de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.)**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 14 septembre 2012, par laquelle ce dernier avait instauré la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Cette décision n'a pas été suivie d'application à ce jour. Juridiquement, il est possible de récupérer cette taxe à compter de cette date mais, étant donné les désagréments occasionnés auprès des intéressés, elle propose de reporter son application aux permis déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le conseil municipal approuve cette proposition à la majorité (1 voix CONTRE : M.CONsul).

### **3/ Eclairage public Hameau de La Croisade.**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour de La Croisade, il y a lieu d'effectuer des travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour un montant total de 113 370 € TTC. Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 65 900 €. Déduction faite de la TVA, restera à notre charge la somme de 35 770 €.

Dans la mesure où ces travaux d'aménagement nous sont imposés par le Département, Madame Le Maire va reprendre contact avec Hérault Energies afin de revoir les détails de ce devis.

#### **4/ Achat d'un véhicule utilitaire**

Notre fourgon nécessite d'importantes réparations : embrayage, boîte à vitesses à changer. Ces réparations s'avérant trop importantes, il conviendrait de le remplacer.

M. BITTER précise que deux devis avaient été établis en début d'année pour un véhicule d'occasion. Le débat s'installe sur l'achat d'un véhicule neuf ou d'un véhicule d'occasion. Le conseil se détermine pour l'achat d'un véhicule neuf.

M.DOMENECH a demandé un devis à la société RENAULT de Narbonne pour un véhicule neuf, modèle TRAFIC 90 CH. Déduction faite de la reprise du vieux corbillard (1 800 €), le montant final de cet achat s'élèverait à 19 246 €.

M.FEVRIER propose d'attendre le début de l'année prochaine pour avoir éventuellement de meilleures offres de prix. La possibilité d'établir d'autres devis est évoquée mais il est rappelé que l'acquisition d'un véhicule doit se faire rapidement pour nécessité de service.

Finalement, le conseil se positionne favorablement pour l'achat d'un fourgon à hauteur de 19 246 €.

#### **5/ Primes et indemnités du personnel communal**

Madame le Maire propose de reconduire l'Indemnité d'Administration et de Technicité à tous les agents au même taux que l'année précédente hormis l'adjoint administratif ayant rempli les fonctions de secrétaire de mairie en l'absence de celui-ci. Cet agent se verra attribuer une indemnité d'un montant de 1 000€.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

#### **6/ Questions diverses :**

APC : Madame le Maire propose de faire appel à un architecte pour nous aider dans l'aménagement de la future agence postale communale et établir deux devis en fonction des deux lieux précomptés.

M.SERRADO précise que c'est à nous de faire le choix du lieu et de faire établir un devis par la suite.

Le conseil municipal approuve la proposition de Madame Le Maire à la majorité (1 voix CONTRE : M.SERRADO).

Bibliothèque : M.PASTUREL a fait part d'un projet d'aménagement d'un accueil avec tables et chaises à la bibliothèque. Ce projet a été exposé lors d'une réunion en présence de Mme LAROSE, responsable de l'antenne départementale de

Béziers, réunion à laquelle a participé Mme DEMBELE. Mme LAROSE a indiqué qu'il était possible de subventionner ce projet à hauteur de 2 400 €, ce qui correspondrait à 80 % de subvention. Cette proposition est retenue. Des subventions vont être demandées.

M.PASTUREL souhaiterait également que, suite aux travaux réalisés, la bibliothèque soit inaugurée. Le conseil propose de visiter officiellement le local nouvellement aménagé et de faire paraître à ce sujet un article sur le Cruzy infos.

Visite du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Vernazobres : Madame le Maire et M.CONSUL ont reçu le Président et le Vice-Président du SIAE du Vernazobres venus présenter la convention pour la desserte en eau du hameau de Monplo. Madame le Maire a fait remarquer au Président que l'abonnement du compteur était facturé deux fois : une fois par la SAUR et une fois par le SIAE. Elle attend des précisions à ce sujet.

Réparation de la toiture de l'église : Deux devis ont été demandés : l'un à l'entreprise BERTRAND pour un montant de 7 810 €, l'autre à l'entreprise OLMO pour un montant de 9 779 €.

M.TABELLION précise qu'une autre partie du toit est dégradée et qu'il conviendrait d'inclure cette réparation aux travaux précédemment évoqués. Il précise qu'il faudrait également renforcer le mur extérieur, côté rue, sur sa hauteur car il ne tient pas. Ces travaux sont subventionnables jusqu'à 50 % par la DRAC. Des subventions seront demandées une fois les devis actualisés.

Location ancienne salle du rugby : Mme VINUELAS fait part d'une demande de location de l'ancienne salle du rugby. Mme le Maire répond qu'une location est possible en journée mais pas en soirée compte-tenu du voisinage immédiat de cette salle (décision ayant été déjà prise lors d'un précédent conseil).

A 20 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance

Madame le Maire